

ANNEXE A

CODE DE LA PUBLICITÉ RADIODIFFUSÉE EN FAVEUR DES BOISSONS ALCOOLISÉES

Ce code s'applique, aux messages publicitaires en faveur des boissons alcoolisées («produit»), diffusés à la radio et à la télévision, le cas échéant.

Aux fins du présent Code, «dépeindre» signifie «représenter ou faire allusion à, de manière sonore ou visuelle».

Ces messages publicitaires ne doivent pas :

- a) tenter d'inciter les non-buveurs à boire;
- b) dépeindre un nombre irréaliste ou excessif de caisses ou de contenants;
- c) montrer une mauvaise utilisation du produit ou une dépendance au produit ou tenir des propos qui créent cette impression, de quelque manière que ce soit;
- d) faire allusion aux sensations et à l'effet causés par l'alcool ni montrer des personnes sous l'influence de l'alcool ou qui en donnent l'impression;
- e) dépeindre des personnes avec un produit dans des situations où la consommation d'alcool est prohibée;
- f) associer la consommation d'un produit à la conduite d'un véhicule motorisé, par exemple, en créant l'impression ou en impliquant qu'un produit est ou devrait être consommé avant ou durant la conduite d'un véhicule motorisé;
- g) associer la consommation d'un produit à toute activité exigeant beaucoup d'habileté, de prudence ou d'attention ou comportant un élément évident de danger, avant que cette activité ne soit clairement terminée, par exemple, en impliquant qu'un produit est ou devrait être consommé avant ou durant une telle activité – une étiquette non incurvée ou un symbole associé à une marque de commerce ou la mention d'une marque de commerce pour identifier le produit ne sera pas considéré comme suggérant la consommation d'un produit de cette marque;
- h) être destinés à des personnes n'ayant pas l'âge légal de consommer un produit, associer un produit à la jeunesse ou à ses symboles, ou dépeindre des personnes n'ayant pas l'âge légal de consommer de l'alcool ou des personnes qui pourraient être prises pour celles-ci dans un contexte où il y a présentation ou promotion du produit;
- i) tenter de démontrer un produit comme le symbole d'un statut social, une nécessité pour jouir de la vie ou un moyen de fuir les problèmes de la vie;